DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Financier / NB

Décision N° 130/2024

OBJET : Biens mobiliers – débrousailleuse de 2018 – Cession à Monsieur Stéphane BARNEOUD-FAGUE

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu que la commune a acquis la débrousailleuse en 2018,

Considérant que Monsieur Stéphane BARNEOUD-FAGUE, sis 13 rue Montée de la Tour, 30400 Villeneuve les Avignon, nous a proposé de racheter ce matériel pour un prix de 250 euros TTC

DECIDE

De céder cette débrousailleuse à Monsieur Stéphane BARNEOUD-FAGUE, 13 rue Montée de la Tour, 30400 Villeneuve les Avignon, pour un montant de 250 euros TTC.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 31/12/2024

Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Pascale BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20241231-130-2024-AU
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025